

ZOOM

LE BAFA

Le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur** (Bafa) permet d'encadrer de façon occasionnelle des groupes d'enfants et d'adolescents et d'animer des activités ludiques et de découverte en accueil collectif de mineurs.

La formation se déroule sur 30 mois au maximum, en 3 étapes : **formation générale, stage pratique, session d'approfondissement ou de qualification**. Elle est dispensée par différents organismes agréés par le ministère en charge de la Jeunesse.

La qualification Bafa « surveillant de baignade » est à renouveler tous les 5 ans.

Il faut avoir 17 ans au premier jour de la formation générale mais vous pouvez vous inscrire sur le site 3 mois avant cet âge minimum.

Les préparations au Bafa sont payantes (1 000 € en moyenne). Des aides financières peuvent être accordées, sous certaines conditions, par les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS, DDCSPP), les Caf, Pôle emploi, les conseils départementaux, les conseils régionaux, les mairies, certains comités d'entreprise...

Il existe de nombreuses offres dans les organisations de séjours adaptés. La spécialisation « enfant en situation de handicap » est particulièrement appréciée.

À savoir : le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un dispositif d'engagement volontaire qui permet de participer occasionnellement à des fonctions d'animation. Sa rémunération est légèrement inférieure au salaire moyen d'un animateur mais ne peut pas être de moins de 21 € par jour.

Information, liste des organismes de formations habilités et inscription en ligne :

www.jeunes.gouv.fr / Bafa-Bafd

www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr /
Emploi-Formation-Concours

**LE SALAIRE MOYEN
D'UN ANIMATEUR
SE SITUE
ENTRE 25 ET 40 €
PAR JOUR
SANS LES AVANTAGES
ET LES PRIMES.**